

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	SAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12d. au-dessus	51 deg.	27 pou. 7 lig.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. m.	0 h. m. 27.	7 h. m.	Nouvelle lune.	6	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 16 mai 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Deux fois en huit jours le pouvoir a changé de mains en Angleterre. Rendant hommage à ce principe que tout ministère doit se retirer quand la majorité l'abandonne, et ne pas rester au pouvoir malgré les représentants de la nation, le cabinet Melbourne avait regardé une majorité de cinq voix comme une défaite dans une question importante où il s'agissait de suspendre la constitution à la Jamaïque, et il avait remis ses portefeuilles.

Ce qui surtout avait dû le décider à la retraite, c'était l'abandon des radicaux, las de son impuissance, fatigués de ses hésitations.

Le ministère whig en effet avait montré trop de neutralité; loin d'entrer d'un pas ferme dans la réforme, il l'avait arrêtée dans son ardeur, il l'avait faite impuissante et juste-milieu. Il subissait les conséquences de ses actes en tombant devant le peu de sympathie du parti rétrograde et du parti radical, celui-ci appuyé sur la nation.

C'est naturellement aux adversaires politiques de lord Melbourne, à ceux du moins qui sont les plus nombreux dans le parlement, que la reine crut devoir confier le soin de former une nouvelle administration. Wellington et sir Robert Peel n'ont pas tardé à reconnaître les difficultés de leur position, et ont saisi le premier prétexte pour décliner la mission qu'on leur donnait. Il s'agissait du renvoi de quelques dames d'honneur de la reine, officiers féminins de la couronne féminine d'Angleterre; la reine a résisté et les ministres se sont retirés à leur tour.

Cet incident que l'on trouve curieux et étrange, nous semble au contraire fort naturel, mais, nous le répétons, il n'est qu'un prétexte pour voiler l'impuissance.

Ce ne sont pas les dames de la reine qui ont effrayé le cabinet tory; c'est la situation de la Jamaïque où quelques blancs ne comprennent pas que le temps de l'émancipation des noirs est arrivé, où leurs prétentions vont compromettre de longs efforts, et, si elles l'emportent, rendre inutiles les énormes sacrifices du gouvernement anglais pour l'affranchissement des esclaves.

C'est le Canada où les insurgés sont tombés, mais où l'insurrection est encore dans toutes les idées, et auquel il faut donner une constitution nouvelle qui puisse retarder de quelques années une séparation devenue inévitable.

C'est l'Irlande, où la terre fractionnée rend des sommes énormes aux propriétaires anglais et ne peut pas nourrir les fermiers dont les filles et les femmes manquent même de vêtements, et où la dime ecclésiastique vient arracher aux paysans la récolte de la plus mauvaise espèce de pommes de terre dont ils se nourrissent.

C'est la Convention nationale présentant au parlement la pétition de la charte du peuple couverte de quatorze cent mille signatures et appuyée par des hommes qui ne semblent pas décidés à céder.

Voilà, selon nous, les véritables causes de la retraite de sir Robert Peel; voilà quel avenir gros d'événements l'a effrayé. Il a compris que l'opinion publique avait fait trop de progrès pour que son administration pût triompher du sentiment national, de la majorité du parlement, des radicaux, qui avaient pu vouloir donner une leçon à lord Melbourne, mais qui ne pourraient consentir à prêter leur appui aux ennemis de la liberté.

En remontant au pouvoir, le cabinet Melbourne, si sa majorité ne lui semble pas assez puissante, aura la ressource d'une dissolution; mais dans tous les cas il comprendra que l'appui de la nation peut seul le maintenir, et il est probable qu'il entrera d'un pas plus ferme dans la voie de la réforme.

CONCERT DONNÉ PAR LES ÉLÈVES DE M. PAJOT.

La musique suit, chez nous, la marche ascensionnelle de tout ce qui tient à l'art, et l'on est frappé de sa tendance rapide à se populariser par des cours publics. Bien moins heureux qu'en d'autres villes, nous ne sommes dotés encore ni de conservatoire ni de leçons gratuites, et le génie industriel s'irrite d'ailleurs de moments que lui ravit l'étude. Toutes ces considérations musicales; semblables à des meubles de luxe, les instruments ne trouvaient leur place qu'en de riches familles. Mais bientôt la musique revendiqua ses droits; elle se fit accepter comme le complément nécessaire de toute éducation, et deux conditions furent imposées: modicité de prix, économie de temps.

Ce fut alors que M. Aimé Paris importa dans notre ville la méthode Galin. Cet habile professeur, élaguant les superfluités de l'étude, réduisit à des proportions mathématiques les théories musicales, et sa réussite fut grande, parce qu'indépendamment d'un prompt développement, la méthode offrait encore un mode saisissable à toutes les intelligences. Restait encore une difficulté, je veux parler de l'élévation du prix qui écartait la jeunesse du négoce et le peuple; M. Paris vient de lever cet obstacle, et déjà bien avant lui M. Pajot, l'un de ses élèves, ouvrait sur la place du Plâtre des cours presque gratuits. Quels ont été les résultats d'aussi louables efforts?

L'année dernière, dans la salle de l'hôtel du Nord, la société de M. Pajot donna un concert dont le succès fut enregistré dans les journaux de cette ville, et le samedi 4 mai courant nous avons assisté à la seconde épreuve publique de ses élèves. Il y a bien des réflexions à faire sur le concert et sur la méthode. Nous voudrions d'abord savoir pour quel motif M. Pajot n'a

— La science galvanique relève parfois un cadavre, le fait mouvoir, tendre les bras, rouler ses yeux et ouvrir la bouche; mais ses bras impuissants ne peuvent rien étreindre; ses yeux ne sauraient voir; du choc de ses lèvres frappant l'une contre l'autre il peut résulter un bruit quelconque, mais de sa bouche il ne peut sortir une parole qui émeuve, qui remue. La pensée manque au front, le sang au cœur, la vie aux organes, et la science ne ressuscite pas les morts.

Que veut donc aujourd'hui la chambre des pairs avec sa proposition sur la Légion-d'Honneur? Espère-t-elle faire acte de vie et se donner un air d'existence? Après huit années de la plus étrange profusion au moyen de laquelle on a créé une légion à qui la fidélité ne fera jamais braver de grands dangers, c'est s'aviser un peu tard que l'on a déconsidéré l'ordre.

Qui pense aujourd'hui à la Légion-d'Honneur? Quelques maires de village tout heureux de remplacer par un ruban l'écharpe municipale qu'ils ne peuvent porter que dans l'exercice de leurs fonctions; quelque vanité savante que la boutonnière d'un rival ou d'un émule empêche aussi de dormir; quelque industriel qui la fera graver sur ses prospectus, comme on fait d'une médaille d'or ou d'argent, pour le maillechoir ou les assiettes de terre de pipe. Voilà tout, et cela est bien innocent.

Un ruban rouge ne donne plus de considération, on sait trop comment on les obtient. Chaque chose a son temps, la Légion-d'Honneur a fait le sien. Pour gagner cette croix, qui n'est plus l'étoile des braves, combien d'hommes ont joué leur vie, versé leur sang, consumé leur jeunesse dans les veilles de l'étude, qui hésitent maintenant à se parer d'un ruban qui ne distingue plus rien?

— Pendant que se préparait à la chambre une adresse impuissante et que le pays souffrait de la fatale obstination du pouvoir, des barricades se sont tout-à-coup élevées dans les rues de Paris, et le sang français a coulé encore une fois sous des balles françaises. Loin du théâtre de l'insurrection, il est difficile de bien juger toute l'importance d'un mouvement fait par des hommes qui n'ont poussé aucun cri, qui n'ont exhibé aucun drapeau, dont aucun pressentiment n'avait dans la capitale même révélé les intentions. Mais il est impossible de ne pas reconnaître que c'est à la conduite du pouvoir qu'il faut attribuer en partie les espérances des insurgés; c'est à lui qu'appartient la responsabilité des événements.

An moment de la première réunion des chambres, la France était calme; les discussions passionnées et violentes avaient fait place à un langage ferme, mais en même temps modéré; chacun semblait vouloir laisser au temps le soin de modifier peu à peu les institutions; la chambre, bien que le produit du privilège, s'efforçait d'établir la prérogative parlementaire, seul refuge de la liberté dans une position semblable. Alors, méconnaissant la voix de la majorité, un ministère antipathique à la nation persista à se maintenir au pouvoir où son temps était fait, et prononça la dissolution.

On sait quelles manœuvres ont signalé partout les élections. Malgré les efforts du pouvoir, le retour des mêmes hommes, renforcés par quelques défaites ministérielles, ne laissa plus de doute sur la volonté du pays, plus de prétexte à la conservation du système. On ne céda pas cependant; si les hommes se retirèrent, la même influence, le même esprit, les mêmes idées dominèrent l'administration et planèrent sur elle; tant d'obstination jeta le trouble dans les relations commerciales, l'industrie s'arrêta, frappée subitement, et des milliers d'ouvriers se trouvèrent sans ressources.

pu trouver d'autre local que la salle du Grand-Orient, aux Brotteaux, en dehors de Lyon? Toutes les démarches faites pour obtenir l'une des salles du Palais-des-Arts ou de l'Hôtel-de-Ville, ou de tout autre édifice public, ont été inutiles. Le commerce prostitué l'asile des arts à l'agiotage, il a chassé de son temple le Dieu qui l'habitait, et dans sa morgue il se pose en sentinelle à la porte pour barrer le passage à toute solennité. La municipalité, de son côté, leurre notre ville avec l'éternelle promesse d'un conservatoire, et, pour le moment, elle interdit à la musique l'accès des salons vides; force est donc aux artistes de s'exiler de Lyon, d'épuiser leurs ressources en frais de location inutiles, et de monter sur les tréteaux d'une salle de bal, au faubourg. Tels sont les titres en vertu desquels nos administrateurs, nos marchands, se font nommer les protecteurs éclairés de l'art. Pour nous, avec plus de franchise, nous dirons que si le culte de la musique a grandi dans notre ville, c'est en quelque sorte malgré la volonté de ceux qui nous régissent. Bien loin de demander un concours actif, M. Pajot ne sollicitait, en effet, qu'un local sans utilité actuelle, un laissez-faire commode, une facilité indirecte, et tout ceci lui a été refusé. Sommes-nous bien vraiment dans la seconde ville de France? Avons-nous déjà trouvé le meilleur ordre de choses possible?

Quoi qu'il en soit, le concert a présenté les caractères suivants: les morceaux d'ensemble ont été attaqués avec assurance et chantés avec une grande précision; nous citerons entre autres le chœur *Buvons*, du *Comte Ory*, celui de la *Conjuration* et de la *Bénédiction des poignards* (*Huguenots*). Leur exécution supérieure peut-être à celle des chœurs de notre Grand-Théâtre a mérité d'unanimes applaudissements.

Parmi les morceaux détachés se sont fait remarquer le solo

Voilà dans quelles circonstances des esprits ardents, trompés par leur exaltation, ont voulu agir et renverser; qui s'étonnera de leur illusion! Il y a long-temps que nous l'avons dit: la conduite du pouvoir éveillait des espérances et faisait s'agiter les partis; le pouvoir ne l'ignorait pas.

Puisse cette malheureuse insurrection ne pas servir aujourd'hui de prétexte à toutes les mauvaises lois tenues en réserve et désirées par le pouvoir! La formation du ministère des barricades est un premier triomphe.—M. le maréchal Soult ne sera qu'un prête-nom pour couvrir une plus haute direction. Ce n'est qu'en effrayant les hommes qu'on pourra réunir et donner quelque force à tous ces éléments hétérogènes, débris de toutes les combinaisons impuissamment tentées depuis deux mois.

La nomination de M. Sauzet à la présidence de la chambre, à laquelle la majorité eût porté sans aucun doute M. Thiers, la veille des événements, est un second triomphe, car, pour appartenir à la coalition, M. Sauzet n'est pas un chef de parti. On ne s'arrêtera pas là, on exploitera les circonstances, comme on l'a fait toujours, et nous le disons à regret, nous ne croyons pas que la chambre ait le courage de résister aux prétentions du pouvoir. K.

La chambre des pairs est constituée en cour de justice pour juger les hommes qui ont été pris dans les malheureux événements de Paris. Répétons-nous ce que nous avons déjà dit sur la juridiction exceptionnelle de la cour des pairs, sur le peu de cas que l'on fait du jury en lui enlevant la connaissance et le jugement de certains actes? C'est au moment où tous les bons esprits se sont prononcés contre les lois de septembre, au moment où entrent au pouvoir des hommes qui ont reconnu la nécessité d'une réforme spéciale à cette juridiction exceptionnelle, qu'on fait usage de ces lois. Dans les programmes bien pâles que le centre gauche présentait à la couronne lors des diverses combinaisons ministérielles, cette condition de réforme fut positivement établie, dans le but, facile à comprendre, de faire patienter le pays. Comment des hommes du centre gauche peuvent-ils mentir si vite à leur conscience, et abandonner si promptement leur conviction?

La cour des pairs jugeant des insurgés pris les armes à la main n'offre pas assez de garantie aux accusés; c'est un corps politique jugeant des hommes politiques. Devant elle ne pourront pas se produire tous les témoignages qui auraient éclairé la conscience des jurés, sur les manœuvres ou la tolérance de la police qui peut difficilement ignorer les complots, qui reçoit des avis et pourtant laisse organiser le mouvement. Devant les jurés, mieux que devant la cour des pairs, se fussent éclaircies les paroles des habitants de la rue Montorgueil et les réponses des faiseurs de barricades: Nous exécutons les ordres que nous avons reçus. Devant les jurés on aurait su qui avait donné ces ordres, par qui ils avaient été transmis; on aurait pu savoir comment le mardi, alors que tout semble terminé, alors qu'il ne peut rester aux insurgés ni illusion, ni espérance, des barricades peuvent se former encore. On aurait appris pourquoi dans des jours de crise, où les esprits s'inquiètent des affaires politiques, où il y a dans la population des symptômes d'agitation, le préfet de police est seul à les ignorer, ses milliers d'agents seuls à ne pas les voir. Devant le jury on aurait su peut-être si la police avait pu prévenir, et si elle n'a pas mieux aimé réprimer.

Mais la justice des pairs sera plus prompt; on la croira plus solennelle.

On lit dans le *National*:

CHANGEMENT MINISTÉRIEL EN ANGLETERRE.

Les journaux de Londres s'accordent à proclamer le triomphe

Philtre divin, dit avec goût par une jolie voix de ténor léger; le solo du *Sénéchal* (*Jean de Paris*), chanté correctement, mais avec trop d'émotion; enfin un duo de *Fernand Cortez* qui a réuni tous les suffrages. Nous ne pouvons adresser les mêmes éloges aux autres morceaux. A l'exception du duo du *Silence*, exécuté avec assez de justesse, tous les suivants ont été sacrifiés. Peut-être le professeur s'est-il vu forcé, par de déplorables exigences d'amour-propre, à étendre indéfiniment le cadre de son concert; les médiocrités s'abusent trop souvent, et, pour briller au grand jour, elles ternissent l'éclat d'une fête. M. Pajot devrait savoir résister aux élèves qui s'imposent; la réputation de son enseignement est à ce prix.

Du reste, remarquez que ce concert présentait tout à la fois une longueur démesurée et un style uniforme. Presque tous les morceaux détachés se traînaient tristement dans les conditions de leur nature, et l'hésitation des exécutants rendait plus monotone encore cette mélancolie. Les chœurs ont donc été la partie brillante de cette soirée musicale, et cela s'explique par le but direct de la méthode Galin. Nous l'avons dit en effet, et les professeurs eux-mêmes ne le contesteront pas, cette méthode a bien moins pour but l'enseignement du chant que celui de la musique, c'est-à-dire de ses théories de composition et de décomposition.

MM. Paris et Pajot démontrent et analysent les parties palpables de la science; ils rendent intelligibles les signes hiéroglyphiques, mettent leurs élèves dans la position de lire les capricieux caractères de l'annotation, leur inculquent la justesse des intonations, les variations de la mesure, et de ce moment ils les abandonnent à leur intelligence pour discerner l'esprit d'un morceau et lui restituer son expression. La difficulté d'exécution dans les morceaux d'ensemble consiste tout entière

de lord Melbourne, et déjà nous avons lieu de craindre que le profit n'en revienne au dernier cabinet tout entier. Au dire de deux feuilles ministérielles, le *Courier* et le *Sun*, les chefs des radicaux monteraient beaucoup de disposition à abandonner les conditions, très-modérées d'ailleurs, auxquelles ils promettaient de soutenir ce cabinet *richabilité*. Il ne serait plus même question d'exiger le vote au scrutin, déclaré par tous les organes de l'opinion démocratique nécessaire à l'indépendance et à la sincérité des élections. Les autres garanties réclamées par le *Morning-Chronicle* lui-même comme indispensables à la liberté générale et à la popularité du gouvernement, seraient sacrifiées sans scrupule au désir d'échapper au ministère Peel. L'Angleterre libérale ferait ainsi elle-même du torysme par crainte des tories.

Nous le déclarons franchement à nos amis d'outre-Manche, de telles contradictions, des faiblesses si honteuses, seraient le meilleur moyen de perdre leur influence morale et de donner gain de cause à leurs implacables adversaires. Si les tories peuvent quelque chose, c'est surtout parce qu'ils se montrent conséquents. Au moment même où ils viennent de refuser le pouvoir qui s'offrirait à eux, parce que des restrictions, des résistances d'antichambre et de boudoir, assez insignifiantes en apparence, ne leur auraient pas permis d'exercer ce pouvoir dans toute sa plénitude, abandonner si facilement les garanties publiques qui ont servi de base à l'opposition radicale contre le ministère Melbourne, ce serait, de la part de la démocratie parlementaire, commettre un acte d'apostasie : ce serait courir au suicide pour échapper plus sûrement à la fatigue et aux périls du combat.

Les partis, comme les individus, sont sujets à perdre la tête au milieu des soudaines vicissitudes de la fortune. La plus sûre comme la plus morale des politiques est de préserver son drapeau de toute souillure, en le tenant si haut qu'il ne puisse être atteint ni par la fange dorée des salons, ni par les éclaboussures de la rue.

Les journaux whigs et tories continuent, comme on peut le croire, une très-vive polémique au sujet des différends de la reine avec sir Robert Peel. Le *Times* confirme nos conjectures sur cette insurrection de boudoir contre la dictature politique des tories : « Tout porte à croire, dit-il, que la démission des ministres amis d'O'Connell n'était pas sérieuse. Les conseils whigs-radicaux de la reine l'avaient d'avance et depuis longtemps préparée à refuser toute espèce de changement qui serait demandé dans la composition de sa maison. »

Nous invitons les chauds amis de la prérogative royale en France à bien réfléchir sur le rigorisme des principes constitutionnels du *Morning-Herald*, champion déterminé de la monarchie aristocratique :

« Sir Robert Peel a, dans cette occasion, été conséquent à son caractère et au grand parti qui le reconnaît comme chef. Il ne pouvait, sans s'abaisser, permettre qu'une bande de whigs en cornette se tint autour du trône, pour mettre des entraves continuelles à sa politique et pour entretenir des communications perfides avec les adversaires de son administration. Le principe, en pareil cas, est que l'individu qui est responsable de la conduite des affaires publiques doit exercer le contrôle le plus étendu sur tous les arrangements nécessaires au bien de l'état. En fait, des personnes remplissant des charges importantes dans la maison de la reine sont fonctionnaires publics, et fonctionnaires de grande importance. Dans la cour d'une souveraine, les dames ont toujours une grande portion d'influence, et aucun ministre prudent ne doit souffrir que cette influence s'exerce contre lui. Mais, indépendamment de l'autorité du principe général auquel nous venons de faire allusion, il existe encore certaines raisons accidentelles, qui rendaient impossible à sir Robert Peel, sans manquer à sa propre dignité, d'agir autrement qu'il ne l'a fait. »

Quand sir Robert ne serait pas, comme il l'est, doué du sens le plus exquis, la prudence la plus ordinaire lui suggérerait encore la nécessité (avant de consentir à encourir la responsabilité du premier ministre) de purifier le palais de la reine de toutes ces influences qui ont eu pour résultat, dans ces derniers temps, d'abaisser la dignité de la cour aux yeux des plus zélés défenseurs de la monarchie britannique. Sir Robert Peel ne pouvait fermer les yeux sur l'effet moral qu'a exercé sur les institutions de la monarchie anglaise l'affaire de lady Flora Hastings. Sir Robert, en prenant en main les rênes de l'administration, ne pouvait rendre un plus grand service à la reine que de l'émanciper de ces influences dont lord Melbourne était parvenu à l'entourer. C'est à lord Melbourne que la reine doit la perte de sa popularité, et c'est aux partisans de lord Melbourne que l'on doit attribuer les mortifications auxquelles la résolution récente de S. M., dans cette circonstance, ne manquera sans doute pas de donner lieu. Quoi qu'il en soit, nous sommes curieux de savoir par quelles intrigues lord Melbourne pourra tenir, pendant un mois seulement, sir Robert Peel éloigné du pouvoir. Tous les bons esprits reconnaîtront que, dans cette circonstance, sir Robert a rempli son devoir envers le pays et la reine, et que ce que cette souveraine aurait de plus sage à faire serait de se conformer aux nécessités de la situation. »

Le *Morning-Post*, avocat plus véhément encore de la royauté, continue ses révélations et ses diatribes édifiantes sans craindre de déconsidérer les objets de son culte, une reine, une cour, une aristocratie :

dans la justesse des sons, dans l'harmonie des voix et dans la scrupuleuse observation de la mesure. Ces choses sont encore du domaine de la méthode. Nous comprenons donc très-bien qu'avec plus de certitude et plus de rapidité qu'aucune autre, la méthode Galin obtienne des résultats satisfaisants dans ce genre de morceaux; mais le chant d'expression demande encore l'âme et le goût, deux facultés que ne saurait donner la décomposition mathématique; souvent ces facultés sont naturelles, mais le plus souvent elles s'acquièrent, et nous croyons fort que les démonstrations de Galin ne peuvent à elles seules former un chanteur saisissant. Excellente pour poser les premières bases d'une éducation musicale, la méthode dont nous parlons doit ensuite céder la place à des maîtres de goût. Les élèves de M. Pajot ont recueilli un très-grand fruit des leçons de ce jeune homme; mais il leur reste à acquiescer encore.

Théâtre du Gymnase.

Le système des repréailles l'emporte, et sous ce ridicule prétexte de venger la chute méritée de Mlle Vigny, quelques personnes du parterre debout rejettent M. Fleury, jeune artiste de talent. Ici nous pourrions examiner si l'opposition sortie d'une seule partie de la salle n'est pas entachée d'un tel caractère d'aveuglement et d'individualité que ce jugement d'exclusion se trouve vicié par ce seul fait; nous pourrions demander si les suffrages favorables de toute la portion éclairée du public ne l'emportent pas sur quelques insultes inintelligentes; nous pourrions encore indiquer, d'après la voix publique, les causes personnelles et secrètes qui servent de moteur à l'hostilité du parterre, mais nous nous abstenons de le faire tant que le résultat prisvu de certain retour ne se présentera pas.

« On dit que plusieurs membres radicaux de la chambre des communes, qui ont combattu les ministres whigs ou les ont abandonnés sur la question de la Jamaïque, voyant que le vote qui a renversé le cabinet ne réaliserait pas leurs espérances, ont tout à-coup changé d'opinion, témoignant leur repentir aux ministres, et se sont engagés à se montrer plus dociles à l'avenir, s'il y avait moyen d'écarter les tories du pouvoir. Les dames du palais, averties de ce changement inattendu, en ont profité pour s'imposer à la reine et ressaisir l'influence qui allait leur échapper. Ainsi, les intérêts d'une nation aussi puissante que la Grande-Bretagne seront sacrifiés, à l'aide d'une pareille machination, pour que lord Melbourne et ses collègues restent huit jours de plus au pouvoir. Assurément le peuple anglais démentirait son caractère s'il se laissait ainsi traiter. »

Lord Melbourne et lord John Russell s'imaginent-ils que l'influence des dames de la cour, qui par leurs propos indécents corrompent l'esprit et le cœur de la reine, pourra les soutenir au pouvoir, s'ils n'ont pas, comme ils l'avouent eux-mêmes, la confiance des deux chambres du parlement? Si telle est leur erreur, il appartient au parlement et au pays de les désabuser. Mais peut-être lord Melbourne et ses amis ont-ils l'intention de dissoudre le parlement et de courir les chances d'élections générales. Nous en serions charmés pour notre compte. Qu'ils aient cette audace, et nous leur promettons, ainsi qu'à ce troupeau de femmes qui forme leur appui à la cour, que la correspondance de lord Melbourne avec la mère de lady Flora Hastings sera lue sur les hustings des trois royaumes et proclamée à son de trompe dans chaque ville du comté.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette affaire, c'est que les whigs, qui ont défendu avec la plus grande opiniâtreté le principe que les emplois de la maison de la reine devaient être placés sous le contrôle du ministère, considèrent ce principe comme non avenu dès que l'on veut le tourner contre eux et le mettre à l'abri de leurs petites passions. »

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LES ÉVÉNEMENTS DES 12 ET 13 MAI.

Voici, dit le *Messenger*, un fait dont nous avons été témoins : « A la hauteur de la rue Maubou, un coup de fusil tiré par un individu isolé, sur un des groupes composés de promeneurs qui couvraient la rue Saint-Martin, a blessé mortellement un malheureux jeune homme de dix-neuf ans, que quelques curieux, moins effrayés que le reste de la foule, se sont empressés de déposer chez M. Mercier, pharmacien, rue Saint-Martin, n° 98. »

La détonation mit en fuite tous les promeneurs voisins du théâtre de ce meurtre; les curieux stationnés sur le pont Notre-Dame, et dont les regards, de cette position assez élevée, plongeaient fort loin dans la rue Saint-Martin, apercevant un grand mouvement parmi les masses les plus lointaines, se mirent également à courir; leur exemple entraîna les promeneurs de la place du Châtelet; bientôt, sur toute la longueur du quai, on ne vit que des gens qui couraient; le peu de boutiques restées ouvertes furent immédiatement fermées; en un mot, ce seul coup de fusil porta l'épouvante jusque de l'autre côté des ponts. Cette panique et ses causes sont l'histoire de la plupart des bruits et des émotions de la journée. »

Voici la liste des morts et des blessés dans la journée d'hier et qui ont été reçus à l'Hôtel-Dieu. Ce sont les sieurs Ollion, 25 ans, soldat au 21^e de ligne. Favier, 40 ans, cordonnier. Un inconnu soldat au 21^e de ligne, mort. Charles Voisin, 21 ans, ébéniste. Magne, 26 ans, sergent de ville. Gildard, garde municipal, mort. Un inconnu ouvrier, mort. Oéillot, 51 ans, ferblantier. Un inconnu graveur. Grosse, 61 ans, teinturier. Un inconnu mort. Bayrac, 24 ans, soldat au 28^e. Un inconnu ouvrier, mort. Un inconnu soldat au 28^e, mort. Femme Bourgeois, matelassière, 38 ans. Hablot, bourgeois, mort. Un inconnu du 28^e, mort. Un inconnu du 28^e. Devaux, 39 ans, tambour de la 5^e légion. Un inconnu ouvrier, mort. Un inconnu du 28^e. Hérier, sergent au 21^e, mort. Schlick, 23 ans, du 21^e. Cinqsous, 23 ans, du 28^e. Beaudet, 23 ans, soldat du 21^e. Un inconnu ouvrier. Femme Wolf, 18 ans, châlière, morte. Dubois, 32 ans, brigadier de la garde municipale. Obriot, 32 ans, municipal à pied. Un inconnu ouvrier. Brad, 22 ans, soldat au 21^e. Un inconnu ouvrier. Femme Lacroix, 40 ans, couturière. Marchand, 21 ans, mécanicien. Huignard, 21 ans, soldat au 21^e. Mayeux, 40 ans, chapelier. Fabrie, 43 ans, sergent au 53^e. Adrienne, 29 ans, maçon. Un inconnu ouvrier. Barrois, 19 ans, soldat au 21^e. Murat, 20 ans, peintre. Gosset, 19 ans, sellier. Baldinger, 26 ans, bijoutier. Fort, 31 ans, châlier. Dubuisson, 24 ans, boucher. Bellin, 21 ans, tailleur. Lionnet, 18 ans, serrurier, mort. Inconnu bourgeois, mort. Lonsain, 23 ans, tailleur, mort. Byl, 18 ans, cordonnier. Maigny, 24 ans, 7^e de ligne. Becker, 31 ans, 7^e de ligne. Lebian, 24 ans, 7^e de ligne. Bastide, 23 ans, fabricant de parapluies. Normand, 23 ans, broyeur. Hupner, 22 ans, fabricant de peignes. Wibens, 29 ans, garde municipal. Metiger, 24 ans, brosseur. Charlier, 17 ans, argenteur. Laurent, 39 ans, journalier. Grizon, 29 ans, menuisier. Retron, 11 ans. Carigny, 24 ans, gazier. Brice, 21 ans, tailleur. Robert, 55 ans, peintre. Morolleau, 19 ans, cordonnier. Roa, 20 ans, tailleur. Villy, 22 ans, cordonnier. Guillot, 20 ans, maçon. Lefort, 50 ans, carrier. Bulivet, 52 ans, tambour. 7^e légion. Guillemot, 16 ans, ciseleur. Taquet, 14 ans, ferblantier. Lazard, 14 ans, graveur, mort. Grégoire, 40 ans, paillassonnier.

Dans l'état actuel des choses, et pour prévenir le renouvellement du désordre, notre théâtre doit nécessairement perdre M. Fleury, mais le parterre ne peut rien gagner, et nous flétrirons de tout notre pouvoir les noms d'anciens artistes qu'on voudrait imposer.

Puisqu'il est question des débuts de M. Fleury, nous relevons une inexactitude involontaire qui nous est ce sujet échappée. Il était vrai de dire que M. Léon Leroy, dans *L'Épée de mon Père*, n'était point sûr de sa mémoire, mais nous nous sommes trompés en attribuant cette hésitation à sa négligence. Pour complaire au débutant, M. Leroy s'est imprudemment chargé d'apprendre un rôle en quelques heures, et son erreur fut le seul résultat d'une bienveillance exagérée. Le débutant n'avait donc ni le droit ni la volonté de s'en plaindre, et pour notre part, si nous avons mentionné avec reproches un fait exact, nous approuvons aujourd'hui l'intention qui l'a motivé.

Plus heureuse que notre jeune premier, Mlle Levasseur, deuxième amoureuse, s'est fait adopter sans obstacle, et le public se félicitera de cette acquisition; les rôles secondaires que cette artiste est appelée à jouer seront désormais remplis d'une manière complètement satisfaisante.

Maintenant donc que le personnel des artistes du Gymnase est à peu près complet, pourquoi n'annonce-t-on pas la mise à l'étude de quelques ouvrages nouveaux? Depuis fort long-temps, nous usons le vieux répertoire; il conviendrait de stimuler l'attention publique par l'attrait d'œuvres fraîchement écloses. Voici venir Mlle Jenny Vertpré, et l'arrivée de cette actrice attirera probablement la foule; mais, indépendamment du danger auquel la direction s'expose en nuisant à ses actrices par le rapprochement d'une illustration scénique, nous pressentons que, durant le séjour de Mlle Vertpré, les anciens ouvrages auront

Un capitaine de la garde municipale à cheval a reçu un coup de feu dans la poitrine; le colonel Ballon, du 53^e, a reçu un coup de feu à bout portant dans la cuisse.

A Saint-Louis, on a reçu 32 blessés (12 morts). Les 11 morts déposés à la Charité, à la Conciergerie, et les 9 qui étaient à l'Hôtel-de-Ville, ont été transportés les uns au Val-de-Grâce, les autres à la Morgue.

En général, les blessures sont beaucoup plus graves qu'en juin 1832 et dans les autres combats de cette espèce; elles sont presque toutes faites à bout portant, et le plus grand nombre est mortel. On a fait un assez grand nombre d'amputations.

Le *Siccle* dit qu'un employé du Cirque-Olympique, M. Delille, a été tué d'une manière bien malheureuse. Ce citoyen avait rencontré un jeune homme armé d'un sabre; il lui avait enlevé cette arme pour l'empêcher de s'en servir, lorsqu'un garde national, le prenant pour un des insurgés, lui a porté un coup de baïonnette et l'a étendu mort à ses pieds.

M. Barbès, un des défenseurs du procès d'avril, a, dit-on, été tué hier sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Ce soir, à minuit, le plus grand calme régnait partout.

Un journal judiciaire dit qu'on a arrêté depuis avant-hier cent cinquante personnes qui sont déposées à la Conciergerie; la plupart semblent appartenir aux classes ouvrières. On assure cependant qu'on a conduit, dans la soirée, à la préfecture de police, des jeunes gens vêtus avec élégance et porteurs d'armes de luxe.

MM. Zangiacomi et Jourdain, juges d'instruction, ont été commis pour procéder à l'interrogatoire des individus arrêtés.

Ce matin le nombre des individus arrêtés s'élevait à quatre-vingts. Aujourd'hui, dans l'après-midi, près de deux cents individus étaient détenus soit à la Conciergerie, soit à la préfecture de police. De forts détachements amènent successivement au dépôt ceux qui sont arrêtés sur les divers points de la capitale. Plusieurs juges d'instruction procèdent à l'interrogatoire des prévenus. Parmi les armes déposées au greffe comme pièces à conviction, figurent un grand nombre de fusils de chasse et d'armes enlevées chez les armuriers, mais fort peu de fusils de munition.

Le *Droit* dit que les événements de dimanche avaient tellement pris la police au dépourvu, qu'au moment même où ils éclataient, M. le préfet de police avait donné l'ordre aux sergents de ville de se retirer. Quelques instants après on apprit qu'une bande de factieux se dirigeait sur la préfecture; aussitôt on fit armer les agents de la brigade de sûreté et les employés de permanence. Un de ces derniers, le nommé Magne, inhabile au maniement des armes, se traversa le poignet en chargeant son fusil; l'amputation lui fut aussitôt faite.

A trois heures, un détachement de la troisième légion de la garde nationale, auquel était adjoint un certain nombre de soldats du 5^e régiment de ligne, a conduit au poste de la place du Palais-Royal une vingtaine d'individus que l'on venait d'arrêter. Quelques-uns de ces prisonniers étaient porteurs d'habits ou de redingotes délabrés; le plus grand nombre étaient en veste d'ouvriers. On remarquait parmi eux deux ou trois enfants de 12 à 13 ans.

On annonçait ce matin que M. le lieutenant-colonel Pillion, qui a été atteint de deux balles dans les reins, en passant dans la rue d'Amboise, avait succombé à sa blessure.

Avant-hier, lors de la reprise du poste de l'Hôtel-de-Ville par la garde municipale, la fusillade a été très-vive, et sept insurgés ont été mortellement blessés.

Les grilles du Palais-de-Justice, par suite des événements d'hier et d'avant-hier, sont restées fermées toute la journée; on ne laissait entrer que les personnes qui pouvaient justifier de la nécessité de leur présence. Un détachement de troupes de ligne et de gardes municipaux bivouaquait dans la cour du Harlay.

Néanmoins, la cour de cassation, la cour d'assises et les chambres civiles de la cour royale ont jugé comme de coutume; la chambre des appels de police correctionnelle a tenu aussi l'audience extraordinaire qu'elle avait fixée pour hier, à l'effet de continuer l'audition des plaidoiries dans l'affaire des Messageries royales.

La seule absence qui ait été remarquée est celle de M. Teste, l'un des avocats en la cause, et qui devait porter la parole aujourd'hui dans les répliques.

On pense que la cour remettra à l'audience d'après-demain pour prononcer son arrêt.

La circulation, qui avait été interdite hier soir sur le quai des Orfèvres et sur le quai des Lunettes, ainsi que sur les quais voisins de l'Hôtel-de-Ville, a été reprise aujourd'hui.

A midi et demi, quatre hommes portant un brancard où gisait un cadavre se dirigeaient vers la Morgue.

Les groupes de curieux paraissent appartenir surtout à la classe ouvrière; ils encombraient la place du Châtelet, et ils s'étendaient jusqu'au quartier des marchés, où les troupes de la garnison sont établies militairement.

Un poste militaire a été aussi établi à l'administration centrale des télégraphes, rue de l'Université. La troupe de ligne stationne dans les jardins et dans les cours de ce vaste hôtel.

P. S. — Le chiffre des morts, parmi la garde nationale et la troupe de ligne, était ce matin de 47.

seuls leur tour de rôle. Or, le public se lasse vite des succès de personnes; il veut, plus que cela, le développement d'intrigues dont le dénouement inconnu l'aiguillonne et l'intéresse. Ce désir est légitime surtout à la suite d'un mois de débuts, et cependant on ne se met point assez en devoir de le satisfaire.

Lorsque Mlle Vertpré se retirera, qu'adviendra-t-il? Nos artistes seront découragés, aucune pièce capable d'obtenir la vogue ne sera montée; il faudra de nouveau recourir aux présentations d'acteurs parisiens, et ces moyens excentriques de vie épuiseront tout à la fois et le Gymnase et le public. Ne voyez-vous pas que depuis deux ans la marche de nos théâtres est intervertie? Les causes naturelles de succès ne paraissent plus sur l'affiche, la foule dédaigne les représentations décevantes trop ordinaires; les débuts eux-mêmes laissent nos salles désertes. Le goût public se fait quelquefois injuste et despotique à force d'être délicat en province, et nos théâtres abandonnés à leurs propres ressources sont exposés à mourir pour avoir voulu doubler leur existence. Le mal que nous signalons est réel; dans l'intérêt de l'avenir, nous devons le combattre et prévenir son accroissement.

On a fait cette année des sacrifices qui permettent au Gymnase de se soutenir sans secours étrangers; qu'on le laisse donc maître de vivre par lui-même. Appelez de temps à autre quelques grands artistes qui entretiennent une salubre émulation dans notre troupe, nous vous approuverons. Mais puisque vous ne pouvez vous les attacher tout-à-fait, ne laissez point perdre au public l'habitude de les posséder trop long-temps et trop souvent; de là ressortiraient en effet de fâcheuses comparaisons auxquelles la prévention ne serait point étrangère, et vos succès en seraient les victimes.

Voici la composition du conseil municipal de la Guillotière :
Ont été élus :

- 1^{re} section, dite du Plâtre.
MM. Jean-Baptiste Morel, Antoine Millat, Joseph-Jacques Chantay, Jean Deboile, Joseph Roybet, Jean-Baptiste Barge.
- 2^e section, dite de la Grande-Rue.
MM. Nicolas Berger, Jean François Régnier, Antoine Bermonet de Vaulx, Guillaume Barre, Claude Gonin, Joseph Estienne.
- 3^e section, dite des Brotteaux-Midi.
MM. Jean-Symphorien Louvier, Louis André, Jean Morel, Alexandre Olivier, Charles Poulat.
- 4^e section, dite des Brotteaux-Nord.
MM. François Arlès-Dufour, Louis Petit, Pierre-François Ardoin, Aimé Trouvé, Jean-Jacques Roux.
- 5^e section, dite de la Croix.
MM. Jean-Baptiste Lornage, Jean Calmantran, François Rivoire fils, Pierre Grillet, Barthélemy Couturier.

Paris, 14 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

C'est dans une nouvelle salle que l'on construit en ce moment au Luxembourg pour les séances de la chambre des pairs, que se tiendront les débats de ce nouveau procès-monde. M. Gilon, architecte du Luxembourg, a été mandé hier par M. Derazes et a reçu l'ordre de hâter jour et nuit les travaux de construction.

Post-scriptum. — La tranquillité est aujourd'hui rétablie. Les quartiers les plus agités hier et avant-hier ont repris une attitude qui n'est pas encore du calme; mais aucun désordre n'est plus à craindre, aucune mesure de précaution n'est même plus nécessaire.

De grands malheurs sont à déplorer. Soixante-dix personnes environ ont été tuées ou ont succombé à leurs blessures; la vie de quarante autres qui ont été transportées dans les hôpitaux est en danger. Une cinquantaine de blessés, également transportés dans les hôpitaux, échapperont aux conséquences des coups qui les ont atteints. Nous ne parlons pas ici des blessés qui sont soignés dans les maisons particulières et qui échappent ainsi à la douloureuse statistique que nous sommes obligés de faire.

— On nous assurait aujourd'hui que plus de 40,000 cartouches avaient été employées par les troupes de ligne et la garde nationale. Cela ne nous étonnerait nullement, car dans beaucoup de rues on a fait des feux de peloton très-nourris, et un grand nombre de maisons dans les quartiers où des engagements ont eu lieu portent les traces d'une vive fusillade.

— Beaucoup d'arrestations ont été faites depuis quarante-huit heures; elles se continuent aujourd'hui. L'instruction sera faite sur une grande échelle; la chambre des pairs vient d'être saisie de l'affaire, et elle s'est constituée immédiatement en cour de justice. Il est fâcheux que le nouveau cabinet ait débuté par une mesure qui annonce une tendance si peu conforme aux sentiments de justice modérée que manifeste toute la population parisienne. Pour punir les désordres sanglants qui viennent d'affliger la capitale, il n'était pas nécessaire de s'adresser à un corps politique; le jury a son bon sens, sa raison et son impartialité, qui sont des garanties de bonne justice bien plus rassurantes et surtout plus morales que le dévouement un peu suranné des juges du Luxembourg. C'est une faute et une très-grande faute que d'avoir enlevé à la justice du pays la connaissance de l'attentat du 12 mai. Nous ne savons pas comment M. Teste et M. Dufaure, qui autrefois, si nous avons bonne mémoire, ont attaqué la juridiction de la chambre des pairs en matière politique, ont pu aujourd'hui consentir à une mesure qui inaugure bien tristement leur avènement au pouvoir.

Ce pauvre ministère du 12 mai n'avait cependant pas besoin de cette maladresse pour donner à l'opposition, dans la chambre aussi bien que dans la presse, le droit de l'attaquer et les moyens de le battre en brèche. Députés et journalistes sont déjà parfaitement d'accord sur ce point; ils ne laisseront pas s'installer au pouvoir une administration qui, bien qu'elle ait l'apparence d'une concession, n'en laisse pas moins une influence immense à la camarilla par l'abandon qu'elle lui a fait des trois portefeuilles les plus importants, ceux des affaires étrangères, de la guerre et de l'intérieur. Un grand nombre de députés considéraient aujourd'hui le nouveau cabinet comme une chose à laquelle on donnerait volontiers le nom de mystification, si elle n'avait pas été enfaînée dans le sang. Ce cabinet a, du reste, dans son sein, tous les éléments d'une prompte décomposition. Comment voulez-vous que MM. Cunin-Gridaine et Dufaure puissent s'entendre long-temps, si l'un et l'autre restent fidèles à leur drapeau et à leurs principes?

— D'après les instructions de M. le procureur-général Frank-Carré, qui lui-même a commencé l'information sur les troubles des 12 et 13 mai, la procédure sera rapide. MM. les juges d'instruction Zangiacomi, Jourdain et Bouloche, ainsi que MM. les substituts St-Didier et Ternaux, ont procédé déjà aux interrogatoires et aux premiers actes de poursuites. Des mandats ont été décernés et diverses arrestations ont eu lieu.

— Le scrutin s'est ouvert aujourd'hui pour la nomination du président de la chambre, en remplacement de M. Passy. Ce matin, les 221 s'étaient réunis pour savoir et décider sur quel candidat ils porteraient leurs suffrages. Après une longue discussion, M. Sauzet a été préféré à M. Dupin, pour cette raison que les doctrinaires ne pouvaient se décider à voter pour M. Dupin qui ne vit pas avec eux en bonne intelligence, il importait de ne pas perdre les vingt ou vingt-cinq voix qui constituent la force du bataillon Guizot. Malgré cette manœuvre, M. Sauzet n'a pas été nommé au premier tour de scrutin dans cette première épreuve; l'avantage est resté à M. Thiers, et si les probabilités ne sont pas trompeuses, il est très-probable

que le second scrutin lui sera également favorable. Trois ministres, MM. Teste, Dufaure et Passy, ont, dit-on, annoncé hautement qu'ils voteraient pour M. Thiers; les autres ont donné leurs voix à M. Sauzet. Voilà un indice d'homogénéité qui n'est pas de très-bon augure pour l'avenir du nouveau cabinet; on conçoit d'ailleurs très-difficilement le vote de MM. Teste, Dufaure et Passy, quand on sait que l'opposition, pour donner une signification bien nette à son vote, avait déclaré qu'elle portait M. Thiers pour témoigner qu'elle n'est pas disposée à laisser au nouveau cabinet une existence douce et paisible.

On nous assure, du reste, qu'au moment où le second scrutin a commencé, plusieurs ministres, effrayés du chiffre obtenu par M. Thiers, ont déclaré qu'ils donneraient leur démission si M. Thiers était nommé. Une semblable menace peut avoir été faite; mais en supposant même que l'événement que paraissent tant redouter les nouveaux élus s'accomplît, nous ne croyons pas que tous les portefeuilles fussent par eux remis au roi.

Il n'est pas possible que le résultat du scrutin puisse être connu avant le départ du courrier.

Nous avons dit hier que les candidats portés à la vice-présidence par l'opposition étaient MM. de Sade et Ganneuron; les 221 leur opposeront, dit-on, MM. Jacqueminot et B. Delessert.

La Gazette des Tribunaux publie sur les événements qui ont ensanglanté Paris une relation conçue en termes très-passionnés, mais dans laquelle nous avons vu quelques faits particuliers que nous en extrayons, sans en prendre la responsabilité.

Lorsque les insurgés se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, le corps-de-garde n'était gardé que par sept hommes. Les assaillants purent donc, sans coup férir, s'emparer de 32 fusils de munition. Déjà ils avaient pris 150 fusils de chasse aux frères Lepage, armuriers, rue Bourg-l'Abbé.

Une partie de la troupe s'était dirigée sur le poste de la place du Châtelet. Le sergent municipal Chotel et sept hommes s'enfermèrent, et un feu bien nourri accueillit sur les créneaux l'attaque des insurgés. Le sergent fit sauter la cervelle à deux des assaillants qui se retirèrent.

Au poste du Palais-de-Justice, on le sait, l'officier qui commandait et deux soldats furent tués. Le factionnaire, atteint d'une balle, eut le poignet fracassé. Les armes des soldats n'étaient pas chargées, et ils ne pouvaient opposer de résistance qu'avec leurs baïonnettes.

Un soldat couché sur le lit de camp aurait été tué par un des hommes du peuple, si l'on en croit la Gazette des Tribunaux.

Après l'attaque inutile de la préfecture de police, les insurgés se portèrent à l'Hôtel-de-Ville dont ils tentèrent de défendre les abords à l'aide de barricades formées d'omnibus, de planches et de débris de démolition.

« La garde municipale, envoyée sur ce point pour déloger les révoltés, avait ordre de les prendre simultanément de front et à revers; l'infanterie qui s'avancait, au pas de charge et tambours en tête, par la place, fut accueillie à coups de fusil; le détachement de cavalerie, débouchant au grand trot par la rue de la Vannerie, reçut également une décharge qui étendit raides morts les deux gardes placés au premier rang. Mais le poste fut bientôt repris, et dès lors les perturbateurs, abandonnant successivement les quais et l'Hôtel-de-Ville, se retirèrent dans la direction de la rue Ste-Avoye, et se répandirent dans les quartiers voisins et dans des directions opposées.

« La plupart de ces hommes étaient vêtus de redingotes ou de vestes; peu d'entre eux portaient des blouses. Quelques-uns qui paraissaient être les chefs avaient une ceinture à cartouche, ramenée sur le devant du corps. Ces hommes ne poussaient aucun cri de ralliement; ils s'avancèrent au milieu des passants et des curieux avec un sang-froid et une audace qui semblaient indiquer dans leur pensée la certitude du succès. Aucun d'eux ne cherchait à se cacher, et ils n'adressaient la parole aux citoyens qu'ils rencontraient que pour les engager à prendre les armes et à construire des barricades. Puis, de distance en distance, et comme à une place indiquée d'avance, s'échelonnaient des vedettes et des groupes de cinq ou six hommes. »

A onze heures du soir on crut pouvoir amener avec sécurité, à la préfecture de police et à la Conciergerie, les insurgés pris les armes à la main, et dont le nombre était tel, qu'un seul poste, celui du Conservatoire des Arts-et-Métiers, mairie du 6^e arrondissement, en avait fait conduire au quartier de garde municipale du faubourg Saint-Martin, 64, escortés par la 5^e légion et la troupe de ligne.

Vers minuit, une dernière tentative eut lieu de la part d'un homme d'une trentaine d'années, bien vêtu et manchot du bras droit, qui seul, se dirigeant sur le factionnaire placé à la porte de la préfecture qui ouvre sur le quai de l'Horloge, essaya de le désarmer. Le factionnaire, après avoir vainement tenté de le repousser, se vit contraint d'user de son arme, et lui tira son coup de fusil, dont l'effet fut tel, que la moitié de la tête fut emportée.

Hier une troupe d'insurgés a essayé de s'emparer, ainsi que nous l'avons dit, du corps-de-garde du marché des Innocents; elle a été repoussée. La même a fait une barricade rue Brise-Miche: les insurgés ont encore été repoussés. Le journal que nous citons prétend qu'à cette barricade on a pris deux hommes attachés à la domesticité de M. de Dreux-Brézé. Ce fait peut être vrai, mais il ne faut pas conclure que les légitimistes aient été pour rien dans le coup de main du 12, non plus que les bonapartistes qui ne sont en France qu'un imperceptible parti à l'état d'embryon.

Vers quatre heures une troupe de révoltés s'est rendue à l'Ecole polytechnique. Ils ont essayé de pénétrer jusqu'aux élèves. Quatre d'entre eux ont été tués par la garde municipale, et plusieurs autres ont été faits prisonniers.

Le Moniteur publie ce matin les dépêches suivantes :

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Calais, 13 mai 1839, midi et demi.
Londres, 13 mai 1839, six heures du soir.
Le chargé des affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Lord Melbourne et tous les membres du dernier cabinet ont repris leurs fonctions. Demain, des explications doivent avoir lieu dans les deux chambres.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Bayonne, 13 mai 1839, trois heures du soir.
Cabrera intercepte encore la route de Madrid. C'est le quatrième courrier en retard.

Le 8, Espartero, entièrement maître de Ramalez, annonce qu'il attaquera Guardamino le 10.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. CALMON.

Séance du 14 mai.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Les députés sont peu nombreux et les bancs se garnissent lentement.

M. DE DALMATIE présente le rapport de l'élection de M. Bouet, qui avait donné sa démission, et qui a été réélu par le collège d'Agen (Lot-et-Garonne).

M. BOUET est admis et prête serment.

M. DESLONGRAIS dépose sur le bureau de la chambre les pétitions de quatorze communes de l'arrondissement de Vire qui réclament le maintien de la législation relative à l'introduction des fils de lin.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président et d'un vice-président, en remplacement de MM. Passy, Teste et Cunin-Gridaine, nommés ministres.

On procède d'abord à la nomination du président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants, 422; majorité absolue, 213.

Les voix ont été ainsi réparties :

M. Thiers, 201; M. Sauzet, 199; M. de Lamartine, 5; M. Dupin, 10; M. Royer-Collard, 1; M. Odilon Barrot, 3; M. Laffitte, 2. Un bulletin est nul.

M. LE PRÉSIDENT : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, on va procéder à un second tour de scrutin.

A quatre heures un quart le résultat de cette opération n'est pas encore connu.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 14 mai.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A une heure et demie, M. Pasquier prend place au fauteuil. M. TESTE est seul assis au banc des ministres.

La séance est ouverte.

M. DE DREUX-BRÉZÉ : Je demande la parole. (Mouvement d'attention.)

Messieurs, j'ai lu ce matin, dans le compte-rendu des événements d'hier par la Gazette des Tribunaux :

« Après une lutte dans laquelle il y eut de part et d'autre plusieurs blessés, la garde municipale culbuta la barricade et fit plusieurs prisonniers qu'elle conduisit à la préfecture de police, et au milieu desquels on ne remarquait pas sans surprise deux hommes en petite livrée, portant des casquettes à galons d'argent, et qui, si leurs déclarations sont exactes, appartenaient à la domesticité de M. de Dreux-Brézé. »

Vous comprendrez facilement, Messieurs, que je ne viens pas me disculper d'un soupçon qui ne saurait m'atteindre. (Non ! non !) Mais comme les choses les plus absurdes obtiennent souvent le plus de créance, j'éprouve le besoin de dire les faits qui sont à ma connaissance.

Mon cocher et un valet de pied qui tous deux m'avaient suivi à la chambre, lorsque je me rendis à la séance d'hier, conduits vers trois heures, lorsque je fus rentré chez moi, sur le théâtre de l'émeute, par une curiosité imprudente, trop commune aux gens de cette classe, ont été arrêtés dans un cabaret qui, à ce qu'il paraît, avait été signalé à la police comme un des lieux de réunion des perturbateurs.

J'ai écrit ce matin à M. le procureur-général Frank-Carré pour qu'il voulût bien faire interroger le plus tôt possible ces deux hommes, qui ont été victimes de leur imprudence, afin qu'il reconnût l'exactitude de l'assurance que je lui ai donnée que ces hommes sont gens paisibles et étrangers à des désordres que je déplore autant que personne.

Je demande pardon à la chambre d'être entré dans de pareils détails, mais j'aime à espérer qu'elle appréciera le sentiment qui, dans cette occasion, m'a porté à prendre la parole. Je la prie de vouloir bien agréer l'expression de ma gratitude, lorsqu'elle m'a permis d'interrompre un instant ses délibérations pour l'entretenir d'un intérêt qui m'était personnel.

M. TESTE, garde-des-sceaux : Messieurs, j'ai l'honneur de remettre entre les mains de M. le président une ordonnance royale rendue ce matin.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de cette ordonnance ainsi conçue :

Vu l'article 28 de la charte constitutionnelle qui attribue à la chambre des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état;

Vu les articles 87, 88, 91, 92, 96, 97, 98 et 99 du code pénal; Attendu que la ville de Paris, dans les journées des 12 et 13 mai courant, a été le théâtre d'attentats contre la sûreté de l'Etat, dont il appartient à la cour des pairs de rechercher et de punir les auteurs, soit qu'ils aient agi isolément ou à l'aide d'associations,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La chambre des pairs, constituée en cour de justice, procédera sans délai au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés, comme auteurs, fauteurs ou complices des attentats ci-dessus énoncés.

Art. 2. Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

Art. 3. Le sieur Frank-Carré, notre procureur-général près notre cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur-général près la cour des pairs.

Il sera assisté des sieurs Boucly et Nougier, substituts, qui seront chargés de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 4. Le garde des archives de la chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers près notre cour des pairs.

Art. 5. Notre garde-des-sceaux est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation de cette ordonnance et en ordonne le dépôt

aux archives. La chambre veut-elle se constituer immédiatement en cour de justice? (Oui! oui!)

La séance publique est levée; les huissiers font évacuer la salle.

Faits divers.

M. Bagnérès, maréchal-de-camp en retraite, vient de mourir à Auch.

Marsaud, condamné à mort par la cour royale de Rennes, a été exécuté à Brest samedi.

Il ne se passe plus de semaine dans l'arrondissement de Béziers, autrefois si tranquille, sans que quelque crime grave vienne éveiller péniblement l'attention publique. Un meurtre et un suicide! tel est le lot des sept jours qui viennent de s'écouler. Voici dans quelles circonstances les deux crimes, dont l'un n'est que la conséquence de l'autre, ont été commis. Baubil et Fabré, tous deux propriétaires, habitant le village de Puisserguier, à une lieue et demie de Béziers, vivaient depuis quelques jours seulement en assez mauvaise intelligence. Le fils de Fabré avait été nommé secrétaire de la mairie, et il occupait ce poste depuis deux jours, lorsque le maire, si l'on en croit les bruits répandus, lui signifia son congé. Fabré attribuait la disgrâce de son fils à l'influence de Baubil sur l'esprit du maire, son ami; il disait même que Baubil allait être nommé à la place dont son fils venait d'être destitué. Un soir que Baubil était dans un café du village, Fabré s'approcha de lui et le pria de le suivre dans une salle voisine, ayant, disait-il, à causer avec lui. Mais Baubil avait à peine dépassé le seuil de la porte, qu'il fut frappé violemment à la tête et tomba à demi-mort. Baubil a survécu deux jours à l'attentat commis sur sa personne et a désigné Fabré pour son meurtrier.

Depuis lors, la gendarmerie était à la poursuite de ce dernier; elle avait fait des recherches dans les villages voisins, mais toutes infructueuses. Et on supposait déjà que Fabré avait gagné la frontière d'Espagne, lorsque mardi passé, au beau milieu du jour, ce meurtrier, vêtu d'un pantalon blanc et d'un habit bleu, traversa les quartiers les plus populeux de Béziers. En passant sur le marché des eaux-de-vie, il fut reconnu par plusieurs personnes, qui, ayant eu des rapports d'affaires avec lui, ne voulurent point le signaler à l'animadversion publique. Mais, dans la rue Française, une parente de la victime, qui se trouvait chez un marchand, ayant reconnu Fabré, n'usa pas des mêmes ménagements, et se mit à le poursuivre en criant à l'assassin. La foule s'amassa aussitôt derrière lui; une personne même le saisit au collet, mais Fabré lui ayant montré un pistolet caché sous son habit, cette personne lâcha prise et le laissa continuer sa marche. La police et la gendarmerie, qui avaient été averties, étaient accourues pour arrêter ce meurtrier; elles étaient même au moment de le saisir, lorsque celui-ci, armant précipitamment son pistolet, et le tirant dans sa bouche, s'est fait sauter la cervelle, et est tombé à terre tout défiguré et baigné dans son sang.

Tels sont les renseignements qu'on a pu se procurer sur ce double crime, d'autant plus déplorable que la personne qui

s'en est rendue coupable appartenait à une famille de propriétaires aisés et avait reçu une assez bonne éducation. Fabré avait même été maire de sa commune dans les premières années de la révolution de juillet, et il ne paraît pas que ses administrés aient eu alors à se plaindre de lui. Malheureusement, Fabré n'avait pas toujours été heureux dans ses spéculations en 3/6, et le dérangement de ses affaires a sans doute causé l'égarement de sa raison.

(Gazette du Midi.)

Extérieur.

ESPAGNE. — Le célèbre partisan carliste José de Pazos, dit Cristino de Milmanda, le même qui se vantait d'avoir commis 28 meurtres et coupé plus de 400 oreilles, vient d'être tué, aux environs de Quintela de Leirado, sur la frontière de Portugal, par un détachement des troupes constitutionnelles.

MADRID, le 4 mai. — Les excès commis dans la province voisine de Guadalupe par les carlistes, tandis que 3,620 cavaliers bien équipés par les soins de l'infatigable général Ferraz étaient tenus en réserve à Madrid par nos ineptes gouvernants pour la vaine parade du 27 avril, ont augmenté le mécontentement public, provoqué d'ailleurs par tant d'autres motifs. On ne se rend pas raison d'une constance si obstinée de mauvaises mesures dans l'emploi d'aussi grands moyens.

L'Europe attribue sans doute la durée de la guerre à une égalité de forces dans les deux partis, et peut-être aussi à l'adhésion d'une grande partie de la population à la cause du prétendant. Les apparences et le peu de résultat de nos efforts justifient en quelque sorte ces suppositions; la vérité cependant est que nous avons ou que du moins nous payons de nombreuses armées, et que sur aucun point les carlistes ne peuvent se présenter en ligne avec moitié autant de troupes que nos généraux peuvent en amener sur le terrain. Il n'est pas moins certain que, malgré le mécontentement trop fondé des populations écrasées par les contributions et désolées par les invasions momentanées mais fréquentes des rebelles, la cause de don Carlos ne fait pas de progrès dans les esprits, et nulle part l'autorité constitutionnelle ne trouve d'obstacles pour organiser des moyens de résistance lorsque le danger approche.

Nous sommes sans nouvelles de l'armée du comte de Luchana, depuis son rapport du 27, qui nous faisait espérer de prochains et plus grands avantages. L'impatience du public est extrême, d'autant plus que les carlistes répandent des nouvelles sinistres, peu fondées à mon avis, mais qui ne laissent pas que d'inquiéter. En attendant, le ministère, depuis longtemps désuni, menace d'augmenter les difficultés du moment par une crise de cabinet.

Hier au soir, après un conseil qui dura plusieurs heures, quatre ministres remirent leur démission entre les mains de S. M., et plus tard Alala et Hompanera qui paraissent marcher d'accord présentèrent aussi la leur. Il y a peu de jours qu'Alala et Pita, à la prière de leurs collègues, avaient promis d'oublier leurs querelles; mais ils n'ont pas tenu parole, et ils sont ensemble plus mal que jamais. La dissolution des cortès, que la majorité du cabinet conseille comme une mesure indispensable, n'est au fond qu'un prétexte pour sortir honorablement du pouvoir dont l'exercice a compromis la réputation de quelques-uns de ses membres.

La reine témoigne une répugnance décidée à faire l'épreuve de nouvelles élections; elle a répondu qu'elle réfléchirait. Dès hier ont commencé les intrigues des ambitieux et des coteries des deux partis qui cherchent à mettre en avant leurs hommes plus ou moins médiocres. Il est difficile de prévoir ce qui résultera de tous ces mouvements. Du reste, la sortie immédiate de ministres actuels et l'avènement de leurs successeurs, que je serais fort embarrassé de vous désigner, dépendent entièrement des incidents de la guerre.

On n'est pas sans inquiétudes sur le maintien de l'ordre dans quelques grandes villes des provinces où règne une grande agitation; l'orage qui ne fait encore que gronder peut éclater d'un moment à l'autre.

Le général Narvaez vient de publier une réponse fort étendue aux mémoires du comte de Luchana. J'en reçois à l'instant un exemplaire, dont je vous rendrai compte après l'avoir lu.

Le général Van Halen est arrivé hier. Il dit à ses amis, et quelques journaux ont répété, qu'il aime mieux être victime de la calomnie et sacrifier sa réputation, plutôt que de compromettre de graves intérêts par des révélations intempestives. Le général Valdés disait la même chose après avoir quitté le commandement de l'armée du Nord, il y a bientôt quatre ans. C'est, au reste, la seule raison que nous aient donnée jusqu'à présent tous les généraux dans leurs mémoires justificatifs.

Une action a eu lieu, le 1er de ce mois, à Roda (Catalogne) entre les troupes du général Carbo et les carlistes. Carbo avoue avoir eu dans cette affaire un homme tué et 50 blessés; la perte de l'ennemi serait, d'après lui, de 200 blessés. Les carlistes prétendent au contraire avoir battu leurs adversaires et leur avoir enlevé quatre pièces d'artillerie.

BOURSE DE PARIS DU 14 MAI.

La rente a ouvert à Tortoni avec une assez forte apparence de hausse. On a fait 81 85; mais ensuite on a donné à 81 80. Le premier cours au parquet a été coté à 81 90. La rente n'ayant pu dépasser ce prix, auquel elle a cependant été demandée, elle est retombée à 81 75, et elle a fermé au parquet à 81 85.

A trois heures un quart, on a annoncé que M. Thiers avait eu 201 voix pour la présidence et M. Sauzet 199.

Cinq pour cent	111 45	111 45	111 45	111 45
Quatre pour cent	101 90			
Trois pour cent	81 70	81 70	81 70	81 70
Rentes de Naples	101 85	101 85	101 85	101 85
Actions de la banque	2725			

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 16 mai 1859. — Deuxième début de Mme St-Ange, et le troisième de M. Bruyat. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

LE VÉRITABLE ORPHELIN DU TEMPLE,
VIVANT EN 1839,

PAR M. ÉMILE SAUVEUR.

La 1re livraison est en vente chez les libraires Poquelet, quai St-Antoine, 15; Guigard, place des Terreaux; Ayné fils, rue St-Dominique, 2, etc., et chez l'éditeur, Office de Négociations, rue Clermont, 1, au 3e. — Prix : 30 c. la livraison. (Affranchir.) (10035)

20 fr. pour 1 an; 10 fr. pour 6 mois; 6 fr. p. 3 mois. Le prix est le même pour Paris et les départements.

Revue du Progrès

Cette revue paraît régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois, sous la direction de M. LOUIS BLANC. Elle traite de tous les sujets qui se rattachent à la politique, à la littérature, aux sciences, à l'industrie, et place à côté du règlement des choses de l'avenir l'appréciation de celles du présent.

Elle est rédigée par MM. Arago, Dupont (de l'Eure), Martin (de Strasbourg), Mathieu (de l'Institut), députés; — David (d'Angers), Nepomucène Lemerrier, Savary, membres de l'Institut; — Billiard et Pons (de l'Hérault), anciens préfets; — Pelouze et Liouville, professeurs à l'Ecole Polytechnique; Bouillaud, Rostan, Londe, Civiale, Jourdan, membres de l'Académie de Médecine; — Jules Bastide, rédacteur en chef du National; Dupont, rédacteur en chef du Journal du Peuple; Rittier, rédacteur en chef du Censeur de Lyon; Hauréau, rédacteur en chef du Courrier de la Sarthe; Degeorge, rédacteur en chef du Progrès d'Arras; Danicourt, rédacteur en chef du Journal du Loiret; — Dupont, avocat; — Trélat, Michel (de Bourges), Godfroi Cavaignac, La Mennais.

Les collaborateurs étrangers sont : MM. Dnepetiaux, inspecteur-général des prisons de Belgique; Gendebien, ex-membre de la chambre des députés en Belgique; Leader, membre de la chambre des communes en Angleterre; Lelewell, ancien président de la diète polonaise; Louis Papineau, président de la chambre d'assemblée du Bas-Canada; de Potter, ancien président du gouvernement provisoire de Belgique; de Rotteck, membre de la chambre des députés de Bade; Séron, député en Belgique; Welcker, professeur à l'université de Fribourg.

Les noms qui précèdent dispensent de tout prospectus et expliquent l'immense succès qu'a déjà obtenu la Revue du Progrès.

Le dernier numéro contient James Watt, par M. F. Arago, député; Histoire de la résistance des Canadiens au gouvernement anglais, par Louis Papineau, président de la chambre d'assemblée du Bas-Canada; la Paix en France, par M. Louis Blanc; Salon de 1839, par M. Charles Blanc; Revue musicale, par MM. Auguste Luchet et Marliani; Evénements du jour.

On s'abonne à Paris, rue Louis-le-Grand, 17. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1376) VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi dix juin mil huit cent trente-neuf, à midi, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n° 42, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères de l'argenterie dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Baptiste Gubian, consistant en sucrier, salières, cuillers, fourchettes, etc.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires et en vertu d'une ordonnance en forme.

(1377) VENTE AUX ENCHÈRES

ET EN DÉTAIL

D'un fonds d'épicerie dépendant de l'actif de la faillite du sieur François Perret, rue Neuve, n° 36.

Mardi vingt-un mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, au domicile ci-dessus indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères d'un fonds d'épicerie dépendant de l'actif de la faillite du sieur François Perret.

Les objets à vendre consistent en savon, sucre, chandelles, amidon, farine, son, menus grains divers, romaine de grenier, boisseaux, mesures, banques, rayonnages, lits, tables et poêle, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Chevillard, syndic de la faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, en forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(1378) VENTE, APRÈS DÉCÈS,

D'OBJETS MOBILIERS ET DE SERRURERIE.

Jeudi vingt-trois mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Pierre Dussurgey, ancien maître serrurier, et consistant en lit garni, commode, secrétaire, garde-robe, chaises, tables, linge de lit et de table, linge et hardes à l'usage d'homme, une grande quantité de serrures, outils de serrurier et vieux fers, etc.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil, en forme.

(1313) Samedi prochain dix-huit mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un atelier complet de fondeur en cuivre, de quantité de marchandises en cuivre fabriquées, et d'un mobilier considérable consistant en tables, chaises, commodes, glaces, poêle en faïence, placards, quinquet, batterie de cuisine, etc.

DEMARE.

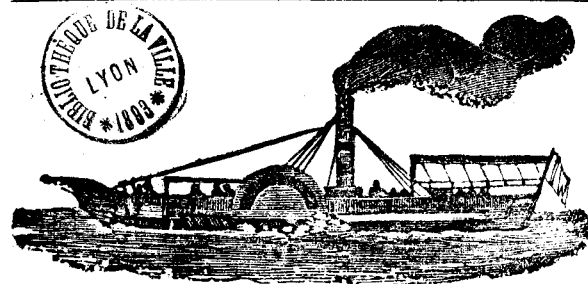
(1407) Samedi dix-huit mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, tables, chaises, tabourets, rideaux, poêle en fonte, horloge, matelas, garde-robe, vaisselle, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(6520) A VENDRE. — Le beau café connu sous le nom de Café Statuaire, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux. L'âge avancé du propriétaire le décide seul à s'en défaire. Ce café très-bien situé, et qui n'a pas son pareil en France, a une nombreuse clientèle, été comme hiver. S'y adresser.

(6523) A VENDRE, pour cause de santé. — Un établissement

de bains en pleine activité et dans un des meilleurs quartiers de Lyon; on donnerait des facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4.



(190) NOUVEAU SERVICE DE LA SAONE.

LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR
L'AIGLE N° 1

Partira de LYON les jours impairs, et de CHALON les jours pairs, à cinq heures du matin.

La marche supérieure, la beauté et le confort de ses emménagements offrent à MM. les voyageurs tous les avantages qu'ils avaient droit d'attendre d'une nouvelle entreprise.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES.

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

Dépuratif du Sang.

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus sûr et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, rhumatismes de la peau, engorgement des glandes et des articulations, matisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenau père, quincailler, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)